



Gouttières de contrôle de l'écoulement des eaux

En juin 1969, l'ACEC a publié un bulletin technique déclarant, avec raison, que les concepteurs devraient éviter l'usage des gouttières retenant l'écoulement des eaux. Rien, selon l'expérience des membres de l'ACEC depuis lors, n'indique que notre opinion devrait changer en ce qui a trait aux conséquences qu'elles entraînent sur le toit.

La confusion faite par les autorités chargées des plans à propos de la relation toit/gouttière est regrettable. La gouttière retenant l'écoulement des eaux est employée pour la seule raison d'économiser sur les frais de plomberie. Bien que des économies de construction soient dignes d'éloges, elles ne devraient pas être faites au dépens d'autres composants de l'édifice. En de trop nombreux cas l'écoulement des eaux de toit et la construction du toit ne sont pas conçue de manière à prévoir avec réalisme un retard de l'écoulement des eaux.

Les pentes du toit sont trop faibles, les gouttières sont souvent trop peu nombreuses et mal situées. Les saillies du toit sont trop proches des endroits peu élevés et aucune précaution spéciale n'est prise pour la construction de la membrane. En ce qui concerne la membrane protégée, des précautions insuffisantes sont prises contre la flottaison de l'isolant, surtout dans les endroits peu élevés. Les autorités chargées des plans et l'entrepreneur couvreur peuvent ensemble neutraliser le nombre des mauvaises caractéristiques au point de vue imperméabilité et la gouttière de contrôle de l'écoulement des eaux. Toutefois, pour ce faire, toute la construction initiale du toit coûtera un peu plus cher. Il faut bien se rendre à l'évidence que ceci est logique. Et c'est bien mieux qu'un toit qui fait défaut prématurément.

Pour parer aux dangers propres à l'emploi des gouttières de contrôle de l'écoulement des eaux, l'ACEC recommande:

1. Des pentes suffisantes - au moins 1/4"/1'
2. Des précautions spéciales, à savoir poser les gouttières aux endroits peu élevés et prévoir un nombre suffisant de gouttières pour le libre écoulement de l'eau malgré les obstacles tels que les joints de dilatation et les joints de contrôle.
3. Des plans prévoyant le fait que des tuyaux de descente pour les eaux de pluie d'un diamètre plus petit se bouchent plus facilement.
4. De situer les saillies du toit aussi loin que possible des endroits peu élevés et de protéger toutes les saillies avec des brodures, solins et contre-solins. Des joints de dilatation et de contrôle à faible profit ne devraient pas être utilisés.
5. Des solins d'une hauteur conçue pour assurer une bonne protection contre l'entrée de l'eau par le sommet malgré des vagues d'eau, une accumulation de neige fondante ou de glace.
6. Une bride de solin en métal à être fournie et installée avec toutes les gouttières de toiture.
7. Un double coulage et du gravier dans tous les endroits peu élevés de la membrane du toit.
8. Pour la membrane protégée, un empierrement supplémentaire par-dessus l'isolant dans tous les endroits peu élevés.

Les opinions exprimées ci-dessus sont celles du Comité Technique National de l'ACEC. Ce bulletin technique est distribué dans le but de véhiculer des renseignements pertinents sur l'industrie de la couverture. Les énoncés, commentaires, opinions et conclusions, s'il y a lieu, ne constituent pas un avis techniques définitifs, nous invitons le lecteur à solliciter l'avis d'un professionnel en génie ou en architecture. Aucune responsabilité ne sera assumée par l'ACEC, l'un des officiers ou directeurs de même que par des membres ou employés sur l'interprétation et l'utilisation que le lecteur pourra faire des renseignements contenus dans ce bulletin.